



Diffamation et accusations mensongères

Par Visiteur

Un locataire qui ne payait pas ses loyers depuis deux ans chez mes parents a porté plainte à la gendarmerie pour harcèlement, menaces et m'a nommé disant que je l'avais menacé de lui envoyer mes amis gitans s'il ne partait pas rapidement.

Je manage depuis 6 ans un groupe de musiciens gitans au talent extraordinaire et m'efforce de changer le regard sur ces gens en les entraînant dans toutes mes actions humanitaires (télé, radio, journaux en parlent tres souvent..)et n'accepte absolument pas ce genre de situation. Eux non plus d'ailleurs. Puis je porter plainte? comment dois je m'y prendre ? que dois je mentionner dans celle-ci.

Nous avons fait une BD sur cette belle histoire et nous nous sentons salis et humiliés. Vous pouvez nous découvrir sur www.taxiguide.fr.

J'attends votre réponse avant de contacter la presse car si je suis habituée à certaines réflexions, illusions sur les voleurs de poule....suscitée par la jalousie et la bêtise de certaines personnes mais là , porter plainte pour menaces...on est allé trop loin!!!!.

Je vous remercie pour vos conseils... Martine TEMPIER

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Puis je porter plainte? comment dois je m'y prendre ? que dois je mentionner dans celle-ci.

Vous pouvez porter plainte pour "diffamation non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe" (art. R. 624-3 du code pénal).

Pour cela il vous suffit de vous adresser à la police ou à la gendarmerie.

Bien que je comprenne votre attitude, il est possible que des suites ne soient pas données à votre plainte, tout comme à celle de votre locataire d'ailleurs.

Cordialement